**DECLARATION DU TCHAD A L’OCCASION DE LA**

**35ÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE**

**Genève, le 28 Janvier 2020**

Monsieur le Président,

La délégation tchadienne souhaite la bienvenue à la délégation Turque et la félicite pour la présentation de son rapport national au titre du 3ème Cycle de l’Examen Périodique Universel.

Le Tchad salue la clarté du rapport qui a fait ressortir les nombreuses initiatives et mesures prises par le Gouvernement de la Turquie pour promouvoir et protéger les droits humains.

Toutefois dans un esprit constructif, le Tchad recommande à la Turquie ce qui suit :

1. Ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l’enfant établissant une procédure de présentation et harmoniser la législation nationale avec la Convention relative aux droits de l’enfant et ses protocoles ;
2. Abroger les dispositions discriminatoires à l’égard des personnes handicapées et harmoniser sa législation anti discrimination avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées ;

Le Tchad souhaite plein succès à la délégation Turque pour son examen.

Je vous remercie Monsieur le Président.